

[Télécharger la version Word](#)

## RESPONSABILITÉS

### Décision du Directeur

N° 2011-407

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR COLAS-BELCOUR

Secrétaire Général

Fonction	Nom	Date
Décision de la directrice générale	Michèle ROUSSEAU	03/11/2011
Diffusé par : déléguée aux finances, aux contrôles et à la qualité	Stéphanie WEILL	03/11/2011

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 31 octobre 2011 nommant Madame Michèle ROUSSEAU directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 fixant la nouvelle organisation de l'agence ;
- Vu la décision n° 10-2001 du 25 janvier 2001 nommant Monsieur Colas-Belcour, Secrétaire général,

### Décide

#### ARTICLE 1

Délégation est donnée à monsieur François COLAS-BELCOUR, secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la directrice générale tous les actes relevant des attributions de la délégation aux finances, aux contrôles et à la qualité, de la délégation à la maîtrise d'ouvrage informatique, de la direction des ressources humaines, de la délégation aux actions juridiques et logistiques et sauf les actes la concernant personnellement.

#### ARTICLE 2

Délégation est donnée à monsieur François COLAS-BELCOUR, secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la directrice générale et en cas d'empêchement de celle-ci et du directeur délégué, tous actes relatifs à toutes affaires de l'Agence, à l'exclusion des actes la concernant personnellement.

#### ARTICLE 3

La présente décision sera publiée sur intranet et internet.